



Degat des eaux partie commune

Par Meyer05

Bonjour à tous,

Je suis locataire d'un appartement qui subit un dégât des eaux en raison à cause de la colonne d'eau. Le sinistre a débuté tout d'abord chez le voisin du dessus puis chez moi.

Le propriétaire me demande contacter mon assurance pour faire les travaux. Pouvez-vous me confirmer que c'est bien à la copropriété de le faire le dégât des eaux ayant pour origine les partie commune de l'immeuble.

Merci d'avance,
Bien cordialement